

A la veille des élections fédérales

À la Ligue des familles, nous allons tenter de faire entendre, comme mouvement des citoyenparents, nos propositions. Nous allons inviter chaque président de parti démocratique à prendre un petit déjeuner avec nous pour échanger autour d'idées et de propositions que nous voulons faire avancer. Nous avons bousculé la programmation du Ligueur des parents. Édition spéciale le mercredi 2 juin 2010 (plutôt que le 9 juin comme prévu) pour vous faire le compte-rendu de ces rencontres. Bien entendu, ce n'est pas à nous à donner des consignes de vote. Nous sommes un mouvement pluraliste. Nous nous inscrivons bien dans une démarche de citoyenneté et d'éducation permanente.

Sécu

Le couple Belgique bat de l'aile. Nous avons de plus en plus de mal à nous comprendre. Un des conjoints se demande sérieusement si l'autre a encore envie de vivre ensemble. Il fait des efforts pour deux mais cela devient difficile. Bref, il est temps de se parler sérieusement. Un peu de recul fera du bien. On ne prend pas de bonnes décisions en pleine crise. Il est temps de programmer une sérieuse médiation. Autrement dit, il est temps d'organiser une réforme ambitieuse de l'État Belgique avec de nouvelles règles de cohabitation qui donnent un sens à notre pays. Notre sécurité sociale est un outil extraordinaire que le monde entier nous envie. Ce modèle donne ce sens au pays. Pour la Ligue des familles, un plan Belgique ne sera acceptable que s'il préserve la sécurité sociale comme projet d'assurance et de solidarité interpersonnelle et intergénérationnelle. Mettre le doigt dans l'engrenage d'une régionalisation de la sécurité sociale serait contraire au principe même de la sécurité sociale. Certains voudraient se servir des allocations familiales comme un ballon d'essai de politique différenciée entre la Flandre et la Wallonie (bonjour pour s'y retrouver à Bruxelles). Mieux vaudrait sortir par le haut et inscrire dans un plan Belgique à long terme des étapes concrètes pour, entre autres, **amener le montant des allocations familiales du premier enfant - bien trop faible - au niveau du deuxième enfant**. À débattre lors de la campagne électorale. *Voir Fiche 1*

Du temps

Notre modèle de sécurité sociale est extraordinaire. Cela ne veut pas dire qu'il faut dormir sur ses lauriers. Les besoins de qualité de vie d'hier ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux d'aujourd'hui. Pour beaucoup, au delà des moyens financiers, le temps est un bien rare et précieux, une source de qualité de vie. Les organisations syndicales de travailleurs revendiquent une réduction du temps de travail pour partager le travail, créer des emplois, diminuer le chômage. À la Ligue des familles, nous voudrions mettre en avant l'autre face de la question. Nous revendiquons une augmentation du temps pour les vies parentale, sociale et personnelle. Nous voulons des mesures qui facilitent la conciliation, l'articulation du temps parental, professionnel, social, personnel. Ce qui justifie pleinement la proposition de *créer, dans le cadre d'une modernisation de la sécurité sociale, un capital temps avec revenus garantis pour faciliter l'exercice de la parentalité ou de la filiation, à utiliser au cours de sa vie*. À débattre lors de la campagne électorale. *Voir Fiche 2 et Fiche 3*

Fiscalité

La Belgique est un pays complexe avec l'enchevêtrement des niveaux de pouvoirs qui rend souvent difficile la mise en place de politiques ambitieuses et cohérentes. La nécessité d'adapter les logements aux parcours de vie des gens demande de tracer un cap et de s'y tenir. La Constitution belge affirme le droit au logement. Nul besoin de déclarer cet article de la Constitution pour le réviser dans la prochaine législative. Ce qu'il faut, c'est le mettre vraiment en œuvre. Se loger et se chauffer est devenu une source de précarité. Nos vies évoluent (diversité des modèles familiaux et des itinéraires de parents ; 1e, 2e, 3e, 4e voire 5e âge ont des besoins singuliers). Le logement est une compétence majoritairement des Régions. Mais il faudrait **revisiter les politiques fiscales pour que les logements s'adaptent à nos vies** et pas le contraire. L'énergie est un bien commun. C'est un droit pour tous d'en bénéficier. Et c'est un devoir de ne pas la gaspiller. Là aussi, des mesures fiscales doivent aller dans cette direction. À débattre lors de la campagne électorale. *Voir Fiche 4*

Désir

Nous pouvons témoigner comme parents dont le métier est parfois de gérer des crises (celle de l'adolescence, notamment). Vivre une crise fait mal. Mais en même temps, la solution passe par la crise. La crise de l'adolescence permet aux jeunes de grandir. La Belgique est en crise dans un monde qui est en crises. C'est le moment de trouver des solutions nouvelles. Certains disent qu'on n'a plus le choix. Nous n'aimons pas cette expression qui nous écrase sous la contrainte. Être parents, avoir des enfants, c'est faire le choix de l'avenir. Nous aimerions transformer la crise que nous vivons en désir. Celui d'inventer un autre modèle de développement pour remettre la finance à sa place, créer des emplois de qualité, partager des biens communs, gérer les ressources de la planète. Merci d'en débattre lors de la campagne électorale. *Voir Document joint « Pour un système économique et financier à finalité humaine »*

Denis Lambert,
Directeur général de la Ligue des familles
d.lambert@liguedesfamilles.be
Avenue de Beco, 109 – 1050 Bruxelles

Notre proposition

Amener le montant des allocations familiales du premier enfant au niveau du deuxième enfant

Notre combat

- Pour un **droit individuel** de chaque enfant à des allocations familiales : l'application d'un droit **universel** implique une suppression du rang et une harmonisation entre les régimes.
- Pour une **revalorisation financière** en vue de lier les allocations familiales au bien-être de tous les enfants : vers un alignement progressif des montants du premier sur le deuxième enfant.
- Pour le **maintien d'un système de sécurité sociale** basé sur le double principe d'assurance et de solidarités interpersonnelles et intergénérationnelles entre toutes les personnes vivant en Belgique.

La réalité

- Une enquête de la Ligue des familles, publiée le 17 mars 2010, montre que les allocations familiales sont **importantes dans le budget de 40% des parents**. Voir annexe 2 fiche 1.
- La même enquête montre que ces allocations sont essentielles pour **près de 50%** des familles monoparentales et des familles nombreuses et pour **66% des familles à faibles revenus**.
- C'est interpellant au vu du **coût réel** d'un enfant (estimé en moyenne à 400 € par mois par enfant). Les allocations familiales sont donc insuffisantes, particulièrement au regard de l'augmentation des risques de pauvreté vécus par les familles.

Quelques données

Montants des allocations familiales ordinaires

Salariés			Indépendants		
1 ^{er} rang	2 ^{ème} rang	3 ^{ème} rang	1 ^{er} rang	2 ^{ème} rang	3 ^{ème} rang
83,40 €	154,33 €	230,42 €	78,00 €	154,33 €	230,42 €

Recettes perçues par l'ONAFST et l'INASTI en 2008

Salariés	Indépendants
4.008.399.000 €	385.327.000 €

Dépenses des organismes compétents en matière d'allocations familiales en 2008

Salariés (ONAFST et caisses)	Indépendants (Caisses)
3.887.495.615,28 € ; soit 167,64 € par enfant par mois	368.848.400,41 € ; soit 150,18 € par enfant par mois

Coût annuel de l'alignement du montant des allocations familiales sur celui du 2^{ème} enfant

Dans le régime des travailleurs salariés	Dans le régime des prestations familiales garanties
694.342.426,08 €	2.710.311,12 €

Il faut aussi tenir compte des allocations spéciales pour orphelins, de la réduction de moitié du supplément d'âge pour les enfants de rang 1, des suppléments sociaux, etc.

Les enjeux

- La préservation de la **Sécurité Sociale** comme projet d'assurance et de solidarités interpersonnelles et intergénérationnelles, et qui doit donc rester au niveau **fédéral**. Nous insistons sur le fait que la régionalisation de la Sécurité Sociale est contraire à son principe même.
- Des outils de **soutien à la parentalité**, comme les allocations familiales, sont d'autant plus importants en période de crise où le système de protection sociale est un indispensable rempart contre les risques de précarisation et de pauvreté.
- Le développement de **politiques intégrées** pour soutenir les familles confrontées à un risque de pauvreté plus important, sans toutefois discriminer les autres.



Allocations familiales : nous ne sommes pas toujours d'accord avec la majorité

Extrait de l'édito du Ligueur des parents n°6, 17 mars 2010.

Quelle est votre opinion sur les allocations familiales ? Réponse dans ce Ligueur pages 23 et 24 avec les résultats de l'enquête menée auprès des Wallons et des Bruxellois en octobre-novembre 2009. Nous nous sommes interrogés sur vos réponses. Et à vrai dire, nous ne sommes pas d'accord avec une opinion majoritaire sur un point : "Il faudrait lier le montant des allocations familiales au niveau de revenus des parents". Pour la Ligue des familles, c'est une fausse bonne idée.

Le montant des allocations familiales est insuffisant

83,40 € pour le premier enfant, 154,33 € pour le deuxième, 230,42 € pour le troisième. On est loin du compte pour couvrir les frais de tous ces chers enfants. Pour 40% d'entre vous, les allocations familiales comptent significativement dans le budget du ménage. Pour les familles à faibles revenus, pour les familles monoparentales et recomposées (le mot plus actuel pour dire "nombreuses"), les allocations sont cruciales. On est bien d'accord, il faut revaloriser le montant des allocations familiales. Message transmis aux autorités fédérales.

Moduler les allocations en fonction du rang de l'enfant : une approche dépassée

Reprenons : 83,40 € pour le premier enfant, 154,33 € pour le deuxième, 230,42 € pour le troisième. Vous êtes seulement 2% à juger le critère du rang de l'enfant pertinent pour déterminer le montant des allocations familiales. Et là encore, on est complètement d'accord. Il faut au moins aligner les allocations du premier enfant sur celles du deuxième enfant. À ne pas confondre avec un alignement du deuxième enfant sur le premier. C'est une évidence, mais mieux vaut s'assurer que le message est bien compris.

Attention aux fausses bonnes idées

Vous êtes 38% à penser qu'il faudrait lier les allocations aux revenus des parents. Pour la Ligue des familles, une telle approche est dangereuse. Pour nous, "un enfant = un enfant". Les allocations familiales sont un droit individuel de l'enfant, indépendamment de la situation de ses parents. C'est pour nous un droit universel. Lier les allocations aux revenus reviendrait à nier les principes de la sécurité sociale, conduirait à stigmatiser les familles précaires, nierait le besoin d'une politique d'aide à la parentalité. Question : "La Ligue des familles est-elle donc défavorable à une politique de redistribution ?" Pas du tout. Au contraire, il faut renforcer la lutte contre les inégalités et mieux répartir les richesses. L'impôt progressif doit avoir cette fonction redistributive. Vous êtes 17% à penser que le bon système est celui qui accorde une allocation identique à chaque enfant. Nous comptons bien à la Ligue des familles faire monter ce chiffre en faisant entendre nos arguments : "Les allocations, un droit universel pour chaque enfant. Les impôts, une fonction redistributive".

Non à une régionalisation larvée

L'enquête que nous présentons concernait l'opinion des Wallons et des Bruxellois. Pas de nos amis Flamands. C'est dommage. Il y a un consensus politique en Flandre pour mettre à l'agenda la régionalisation des allocations familiales. Avec comme première étape, la possibilité pour la Flandre d'accorder un montant supplémentaire. À ce propos, nous sommes clairs à la Ligue des familles. Niet akkoord ! On mettrait à mal le fameux principe "un enfant = un enfant". Bonjour le dumping social à l'envers à Bruxelles-Brussel. Cette question n'est plus d'actualité. Mais comme BHV n'est jamais très loin, mieux vaut rester vigilant en permanence.

La Belgique et plus si parentalité

Les allocations familiales sont un outil de soutien à la parentalité. Mais ce n'est pas le seul. Il faut des sous pour être parent mais il faut aussi du temps pour être parent, il faut un toit pour être parent, il faut des crèches pour être parent, il faut des écoles, ... Vous êtes 64% à penser que la diversité des situations familiales n'est pas suffisamment prise en compte dans le cadre de politiques publiques. Ces dernières semaines, la plupart des ténors de la politique belge ont sorti "un truc" pour dire que la crise de l'emploi, nous obligeait à penser la Belgique à dix ou vingt ans. Quand les politiques veulent voir loin, on ne peut qu'applaudir. Ça vaut le coup de penser l'avenir à moyen terme : notre niveau de vie, l'emploi, la sécurité sociale, notre vivre ensemble. Nous plaçons pour que l'on mette sur la table cette question pour un projet Belgique : une vision d'avenir pour soutenir les parents, soutenir toutes les formes de parentalité.

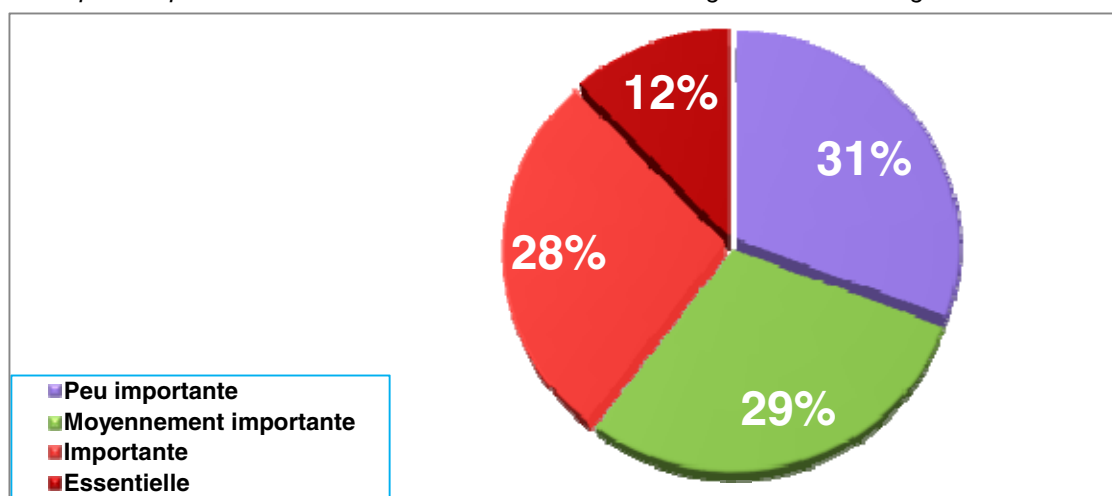
**Denis Lambert,
Directeur général de la Ligue des familles**

”Nos chers enfants” - Une enquête de la Ligue des familles sur la place des allocations familiales dans le budget des ménages

Dossier (extraits) du Ligeur des parents n°6, 17 mars 2010, pages 23 et 24.

Les résultats suivants proviennent d'une enquête réalisée auprès de mille personnes âgées entre 18 et 64 ans à Bruxelles et en Wallonie. Cette enquête porte sur le coût de l'enfant et la place des allocations familiales et des aides publiques dans le budget parental. Quelle est la part du budget consacrée à l'éducation et à la prise en charge des enfants ? Quelles sont les aides perçues ? Sont-elles adaptées aux situations des parents ? Sont-elles suffisantes ? Les réponses à ces questions montrent la perception des parents du coût d'un enfant et de sa prise en charge par les pouvoirs publics.

Quelle place représentent les allocations familiales dans le budget de votre ménage ?



Pour presque un tiers des parents, la part occupée par les allocations familiales est quasi inexistante de leur budget. Vous êtes 40 % à la retenir comme considérable, soit moins d'un foyer sur deux.

Les allocations familiales sont insuffisantes pour toutes les familles

40% des personnes interrogées estiment que les allocations familiales les aident dans les dépenses pour leurs enfants. C'est peu et interpellant au vu du **coût réel** d'un enfant. Les dépenses mensuelles sont estimées à environ 400 € par mois pour un enfant (c'est une moyenne). Or, les allocations familiales sont censées les couvrir avec des montants de base de 83,40 € pour le premier enfant, de 154,33 € pour le deuxième et de 230,42 € pour le troisième... Pas besoin d'être expert-comptable pour mesurer le décalage et voir que ces allocations ne couvrent qu'une part toute relative de ce que coûte un enfant.

Encore plus pour certains types de familles

C'est désormais admis, les changements de situation parentale (séparation, isolement, recomposition, etc.) ont des effets sur le budget des ménages. Même si les allocations familiales n'ont pas pour vocation de combler le déficit provoqué par ces changements, elles aident les parents à subvenir aux besoins de leur(s) enfant(s). C'est pour cette raison que nous attirons l'attention sur les familles monoparentales et nombreuses (les "nombreuses" étant de plus en plus les "recomposées").

- Plus les familles sont **nombreuses**, plus elles sont susceptibles d'être fragiles économiquement. Le risque de pauvreté est de 22% pour des ménages avec trois enfants, contre 14% avec deux enfants et 11% avec un enfant.

- Pour les familles **monoparentales**, les dépenses pour les enfants augmentent suite à la séparation (frais liés à l'adaptation de l'habitat chez chacun, aux déplacements supplémentaires, aux affaires en double...). À noter que cette donnée objective se retrouve d'ailleurs dans l'enquête : 73% des parents reconnaissent cette augmentation des dépenses. De plus, dans cette situation, le risque de précarisation s'élève à 35,8%. Là, un supplément est accordé par la sécurité sociale, permettant de couvrir une part plus importante du coût de l'enfant. Est-ce la bonne réponse ? (...)

Pour information. Le seuil de pauvreté est estimé à 878 € par mois pour une personne isolée et 1.844 € par mois pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants. À noter que les chiffres de la pauvreté sont alarmants : en Belgique, une personne sur sept et presque un enfant sur cinq vivent sous le seuil de pauvreté.

Allocations familiales – Régime des salariés

Montants de base sans et avec suppléments d'âge, selon les types de familles et le rang de l'enfant

	Taux de base sans supplément social						Taux de base avec supplément social							
	Famille 1 (base)		Famille 2 (handicap)		Famille 3 (monoparentale)		Famille 4 (chômeur ou pensionné)		Famille 5 (invalide)		Famille 6 (invalide monoparentale)		Famille 7 (orphelin)	
	Montant en € sans sup.âge (1)	Montant max. en € avec sup. âge (2)	Montant en € sans sup. âge	Montant max. en € avec sup. âge	Montant en € sans sup. âge	Montant max. en € avec sup. âge	Montant en € sans sup. âge	Montant max. en € avec sup. âge	Montant en € sans sup. âge	Montant max. en € avec sup. âge	Montant en € sans sup. âge	Montant max. en € avec sup. âge	Montant en € sans sup. âge	Montant max. en € avec sup. âge
1 enfant	83,40	108,90	83,40	139,69	125,86	182,15	125,86	182,15	174,75	231,04	174,75	231,04	320,40	376,69
2 enfants	237,73	319,52	237,73	350,31	306,51	419,09	306,51	419,09	355,40	467,98	355,40	467,98	640,80	753,38
3 enfants	468,15	606,23	468,15	637,02	558,15	727,02	541,55	710,42	590,44	759,31	607,04	775,91	961,20	1.130,07
4 enfants	698,57	892,94	698,57	923,73	809,79	1.034,95	776,59	1.001,75	825,48	1.050,64	858,68	1.083,84	1.281,60	1.506,76
5 enfants	928,99	1.179,65	928,99	1.210,44	1.061,43	1.342,88	1.011,63	1.293,08	1.060,52	1.341,97	1.110,32	1.391,77	1.602,00	1.883,45

(1) Soit entre 0 et 5 ans

(2) Soit entre 18 et 24 ans

Allocations familiales – Régime des indépendantsMontants de base sans et avec suppléments d'âge⁽¹⁾, selon les types de familles et le rang de l'enfant

	Allocations familiales ordinaires								Allocations familiales majorées					
	Famille 1 (base)		Famille 2 (monoparentale)		Famille 3 (pensionné)		Famille 4 (chômeur complet indemnisé qui entame une activité indépendante (6))		Famille 5 (handicap et parent attributaire actif)		Famille 6 (invalide) (6)		Famille 7 (orphelin)	
	Montant en € sans sup. âge (2)	Montant max. en € avec sup. âge(3)	Montant en € sans sup. âge	Montant max. en € avec sup. âge	Montant en € sans sup. âge (4)	Montant max. en € avec sup. âge (5)	Montant en € sans sup. âge	Montant max. en € avec sup. âge	Montant en € sans sup. âge	Montant max. en € avec sup. âge	Montant en € sans sup. âge	Montant max. en € avec sup. âge	Montant en € sans sup. âge	Montant max. en € avec sup. âge
1 enfant	78	126,86	120,46	169,32	102,85	159,14	120,46	169,32	83,40	139,69	174,75	231,04	320,40	376,69
2 enfants	232,33	337,48	301,11	406,26	283,50	396,08	301,11	406,26	237,73	350,31	355,40	467,98	640,80	753,38
3 enfants	462,75	624,19	552,75	714,19	518,54	687,41	536,15	697,59	468,15	637,02	590,44	759,31	961,20	1.130,07
4 enfants	693,17	910,90	804,39	1022,12	753,58	978,74	771,19	988,92	698,57	923,73	825,48	1.050,64	1.281,60	1.506,76
5 enfants	923,59	1.197,61	1.056,03	1.330,05	988,62	1270,07	1006,23	1280,25	928,99	1.210,44	1.060,52	1.341,97	1.602,00	1.883,45

(1) Contrairement au régime des salariés, le supplément d'âge pour le premier enfant n'est pas réduit de moitié

(2) Soit entre 0 et 5 ans

(3) Soit entre 18 et 24 ans, si l'enfant n'est pas unique ou dernier né d'une famille (dans ce cas, il ne reçoit pas de supplément d'âge)

(4) En cas de famille monoparentale : 125,86 € (1^{er} enfant) – 180,65 € (2^{ème} enfant) – 251,64 € (3^{ème} enfant)(5) En cas de famille monoparentale avec supplément d'âge : 139,69 € (1^{er} enfant) – 236,94 € (2^{ème} enfant) – 307,93 € (3^{ème} enfant)(6) En cas de famille monoparentale : supplément de 16,60 € à partir du 3^{ème} enfant

Notre proposition

Un capital temps avec revenus garantis pour faciliter l'exercice de la parentalité ou de la filiation à utiliser au cours de sa vie

Notre combat

- Pour une **simplification** et une **harmonisation** des dispositifs de soutien à la parentalité et des différents congés thématiques au sein d'une branche « **assurance parentalité** » de la Sécurité Sociale.
- Pour un **accès de tous** – hommes, femmes, parents, beaux-parents, homoparents – aux dispositifs de soutien à la parentalité : un droit et un devoir qui s'appliquent à tous et toutes.
- Pour une **flexibilité dans les choix d'application individuelle** : assurer une liberté de choix permettant de répondre aux situations particulières des parents.

La réalité

Les sphères professionnelle, sociale et familiale connaissent de profondes mutations : flexibilité de l'organisation du travail et des horaires, multiplication des foyers biactifs et monoparentaux, vieillissement de la population etc. Ces évolutions ne sont pas sans effet sur la vie quotidienne des parents qui subissent **une pression du temps** de plus en plus lourde. Quelques chiffres de la perception de ce temps en Belgique :

- **Temps et bonheur** (VUB, 2007)
 - 34% des Belges ne parviennent pas à réaliser leurs projets personnels pendant leur temps libre ;
 - 19% manquent de temps pour faire ce qu'ils doivent faire ;
 - 20% éprouvent du stress lié à la pression temporelle ;
 - 13% disent « *Je n'ai jamais de temps pour moi* ».
- **Temps et travail**
 - 69% des Belges préféreraient passer moins de temps au travail (OCDE 2009) ;
 - 42% des salariés ont le sentiment d'être « dominés par le temps » (FTU 2007) ;
 - 40% des femmes travaillent à temps partiel et 5% des hommes - tranche d'âge 25-49 ans (Eurostat 2009) ;
 - 33% des travailleurs à temps partiel ont fait ce choix pour des raisons familiales (Familles plurielles 2005).

Quelques données

- Le système des congés thématiques offre une **grande diversité** : 12 types de congés pour les travailleurs. Cette diversité est une richesse, en même temps qu'un véritable **arsenal complexe de dispositifs sociaux**, avec risques de chevauchement, manque de lisibilité pour les usagers et lourdeurs administratives. *Voir les tableaux récapitulatifs de ces 12 congés en page suivante.*
- Le système des congés thématiques a **de plus en plus de succès** : la progression dans la prise de ces congés est incontestable. Aperçu de ces augmentations pour la période de 2006 à 2008 (CNT, déc.2009) :
 - + 22,38% de la prise du crédit-temps ;
 - + 34% de la prise du congé parental ;
 - + 60% de la prise du congé pour soin à un membre de la famille gravement malade ;
 - + 12% de la prise du congé de maternité ;
 - + 10% de la prise du congé de paternité.
- Le système des congés thématiques est **pauvre au niveau des allocations de remplacement**. *A titre indicatif*, l'allocation d'interruption en congé parental pour un temps plein : **653,23€**. Il génère ainsi des inégalités entre familles. Les parents qui interrompent leur carrière appartiennent essentiellement à des couples à deux revenus, souvent élevés, et sont souvent des femmes (76% pour le congé parental). Les familles monoparentales et les familles modestes sont fortement discriminées.

Les enjeux

- La **conciliation et l'articulation des temps de vie** : **vie personnelle, sociale, parentale, professionnelle**. Notre modèle de Sécurité Sociale n'est plus adapté aux évolutions socio-économiques et parentales.
- **L'égalité entre les hommes et les femmes**.
- Une **modernisation de la Sécurité Sociale** qui doit évoluer vers un modèle « cumulatif » (activités parentale et professionnelle), favorisant l'individualisation des droits et reposant sur une logique de **solidarité** et **d'égalité**.



Le nombre d'utilisateurs des différents types de congés thématiques

Types de congés thématiques	2006	2007	2008	2009 ¹
Petits chômages	308.238	348.679	407.616	
Congés pour raison impérieuse	108.517	129.840	147.704	
Crédit-temps	102.164	111.667	118.857	125.025
Congé parental	31.507	34.111	37.619	42.204
Congés pour soins palliatifs	193	205	214	231
Congés pour soins à un membre de la famille gravement malade	4.770	5.554	6.602	7.598
Congé de maternité	85.505	88.485	91.665	
Congé prophylactique lié à la protection de la maternité (écartement)	15.602	15.836	16.311	
Congé prophylactique lié à la protection de la maternité (congé allaitement)	12.279	12.737	13.164	
Pauses d'allaitement	588	724	841	
Congé de paternité	55.499	57.450	61.246	
Congé d'adoption	237	242	221	

Le coût (2008)

Le crédit temps (Onem) : 369.4 millions d'euros

Le congé de maternité (Inami) : 391 millions d'euros

¹ Estimation sur base du nombre de bénéficiaires pendant les six premiers mois

Montants nets des allocations de remplacement pour les différents types de congés thématiques – sur base d'un temps plein

Congés thématiques	Montants nets
Petits chômages	100 % de la rémunération nette à charge de l'employeur
Congés pour raisons impérieuses	Pas d'allocation prévue, sauf accord individuel (avec l'employeur) ou collectif (prévu par la Commission paritaire)
Crédit-temps	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Privé</u> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction temps plein : < 5 ans d'ancienneté : 399,98 € <li style="padding-left: 100px;">> 5 ans d'ancienneté : 532,50 € - Réduction mi-temps : < 5 ans d'ancienneté : 184,09 € <li style="padding-left: 100px;">> 5 ans d'ancienneté : de 207 € à 287 € selon l'ancienne - Réduction d'1/5^{ème} temps : < 5 ans d'ancienneté : pas d'allocation prévue <li style="padding-left: 100px;">> 5 ans d'ancienneté : de 95,11 € à 133,63 € ▪ <u>Public</u> (montants variables selon l'âge et majorés à partir du 2^{ème} enfant) <ul style="list-style-type: none"> - Réduction temps plein : 353,33 € à partir de la 2^{ème} année - Réduction mi-temps : 176,66 € - Réduction d'1/5^{ème} temps : 70,65 €
Congé parental	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interruption complète : Si la personne travaille à temps plein : 653,23 € (*) ▪ Réduction d'un mi-temps : < 50 ans : 301,10 € <li style="padding-left: 100px;">> 50 ans : 510,73 € ▪ Réduction d'1/5^{ème} temps : < 50 ans : 301,10 € <li style="padding-left: 100px;">< 50 ans isolé : 137,37 € <li style="padding-left: 100px;">> 50 ans : 510,73 €
Congé pour soins palliatifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction temps plein : < 50 ans : 653,23 € <li style="padding-left: 100px;">> 50 ans : 653,23 € ▪ Réduction mi-temps : < 50 ans : 301,10 € <li style="padding-left: 100px;">> 50 ans : 510,73 € ▪ Réduction d'1/5^{ème} temps : < 50 ans : 102,15 € et 137,37 € si cohabitant avec enfant exclusivement à charge <li style="padding-left: 100px;">> 50 ans : 204,30 €
Congés pour soins à un membre de la famille gravement malade	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Interruption complète</u> : 653,23 € (**) ▪ <u>Interruption partielle</u> <ul style="list-style-type: none"> - Mi-temps : < 50 ans : 301,10 € <li style="padding-left: 100px;">> 50 ans : 510,73 € - 1/5^{ème} temps : < 50 ans : de 102,15 € à 137,37 € <li style="padding-left: 100px;">> 50 ans : 204,30 €
Congé de maternité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 30 premiers jours : 82 % du salaire non plafonné ▪ Après : 75 % du salaire plafonné
Congé prophylactique lié à la protection de la maternité (écartement)	78,273 % de la rémunération journalière moyenne
Congé prophylactique lié à la protection de la maternité (congé allaitement)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au titre de congé de maladie indemnisé par la mutuelle : 60 % du salaire brut ▪ Au titre de congé d'allaitement sans solde : parfois organisé par certaines conventions collectives ou dans certains règlements de travail
Pauses d'allaitement	82% du montant brut pour les heures ou demi-heures de pause d'allaitement
Congé de paternité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 premiers jours : rémunération totale ▪ Jours suivants : 82 % du salaire brut perdu avec un maximum de 101 €
Congé d'adoption	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 premiers jours : 100 % de la rémunération brute à charge de l'employeur ▪ Jours suivants : 82 % de la rémunération brute à charge de l'INAMI)

(*) Si la personne travaille à 4/5 : 522,58 €

(**) Pour un temps partiel, les montants sont octroyés proportionnellement en cas de d'interruption complète

Notre proposition

Une offre d'accueil des enfants à la hauteur des besoins des parents

Notre combat

- Pour des politiques d'accueil **extrascolaire** qui permettent aux parents de concilier leur vie personnelle, parentale, sociale et professionnelle : pour en finir avec la « débrouille » et les inégalités inhérentes à cette situation.
- Pour une réponse publique à la **demande sociale de qualité de vie des parents** : ils réclament un bien-être au quotidien.
- Par un **refinancement** de l'accueil extrascolaire : le temps dit « libre » est le parent pauvre des politiques publiques d'accueil des enfants (plus encore que l'offre d'accueil de la petite enfance et de l'école).
- Par un **diagnostic des besoins réels des parents** en matière d'accueil.

Quelques données

- L'accueil des enfants en dehors du temps scolaire relève du fédéral via le **Fonds d'Équipements et de Services Collectifs**. Le FESC finance le coût salarial et les frais de fonctionnement des projets *d'accueil extrascolaire* (2,5 ans à 12 ans) ; *d'accueil flexible* (avant 7h, après 18h en semaine / 0 à 12 ans) ; *d'accueil d'urgence* (0 à 3 ans) de parents chômeurs (les six premiers mois de la reprise), en formation ou qui postulent à un emploi ; et *d'accueil d'enfants malades* (0 à 12 ans).

Le FESC subsidie 1.012 implantations (soit 372 projets en 2008). Ce qui correspond à :

- 26.363 enfants de travailleurs salariés accueillis chaque jour dans le cadre de l'accueil extrascolaire ;
- 931 enfants de travailleurs salariés accueillis chaque jour dans le cadre de l'accueil flexible ;
- 275 enfants de travailleurs salariés accueillis chaque jour dans le cadre de l'accueil d'urgence ;
- 30.969 journées d'accueil d'enfants malades.

- Les **finances du FESC** (2008)

- Recettes : 56.318.239,81 €
- Dépenses : 54.064.946,95 €
- Boni : 2.253.292,86 €

- Il n'existe pas de **cadastre des besoins des parents** en matière d'accueil extrascolaire (enfants de plus de 3 ans). La demande quantitative n'est pas évaluée ; la demande qualitative des parents est croissante, tangible, visible et audible. A la Ligue des familles nous sommes bien placés pour le savoir et le faire savoir.

Les enjeux

- **Institutionnel**. Le **financement** du FESC provient de provisions de l'État fédéral et de cotisations patronales de 0,05% de la masse salariale des entreprises (ouvriers, employés et fonctionnaires) ; soit +/- 50 millions par an (à noter que les indépendants ne contribuent pas au système). A ce titre, l'accueil pendant le temps libre est une des missions de la Sécurité Sociale, donc une compétence fédérale. Dans le même temps, il recouvre le champ de l'aide à la personne qui relève de compétences communautaires.
- **Communautaire**. Défédéraliser le FESC ? Attention à ne pas brader l'accueil des enfants et la qualité de vie des parents au prix d'une réforme de l'Etat. Celle entamée en 2008 a vu une proposition de loi visant une **suppression du FESC et un transfert de ses moyens financiers aux Communautés**. Et si les instances francophones à Bruxelles et en Wallonie anticipaient une telle éventualité ? Quel avenir sera réservé au FESC à l'occasion de l'inévitable réforme de l'État attendue à l'issue de ces élections 2010 ?



Notre proposition

Revisiter les politiques fiscales pour que les logements s'adaptent à nos vies. Revoir le revenu cadastral afin qu'il devienne un instrument d'encadrement du prix des loyers et un outil de justice fiscale

Notre combat

Pour des politiques publiques capables d'**adapter l'offre de logements à la diversité des itinéraires parentaux** et aux besoins de toutes les étapes de la vie, en favorisant des solidarités sociales et intergénérationnelles.

La réalité

- Le logement est une compétence majoritairement des Régions. Les politiques fiscales jouent cependant un rôle non négligeable dans l'enjeu de l'habitat en Belgique. Les autorités fédérales ont notamment la gestion du revenu cadastral dans leurs compétences. Le **revenu cadastral constitue la base pour la perception du précompte immobilier** et pour la détermination des revenus immobiliers imposables à l'Impôt des Personnes Physiques.
- Il faut savoir qu'en matière de logement, l'État belge vit toujours **en 1979**, date de la dernière révision sérieuse du cadastre (époque de référence du 1^{er} janvier 1975) pour taxer les biens immobiliers ! Depuis, pour pallier l'absence de péréquation cadastrale, la législation (en date du 28 décembre 1990) prévoit une adaptation annuelle des revenus cadastraux de manière générale et uniforme à l'« indice des prix à la consommation » pour le précompte immobilier. Un tel système :
 - **sanctionne les propriétaires qui souhaitent faire des travaux déclarés** avec permis d'urbanisme, le cadastre étant alors revu (fort probablement à la hausse) ;
 - permet une **déduction d'un forfait de 40% du revenu cadastral**, et ce en guise de compensation des frais d'entretien du bien, quand bien même ledit logement n'aurait bénéficié d'aucune réparation ni entretien.

De toute évidence, s'il reste une base de taxation, l'**outil « revenu cadastral » doit être révisé et repensé.**

- Les besoins en logement sont mal connus, aussi en raison de la **législation en matière de statuts sociaux**. Les allocataires de chômage ou de prestations sociales ne se déclarent pas cohabitants pour préserver leurs montants d'allocations. Ces statuts de chef de famille, isolé et cohabitant pénalisent les relations parentales et l'investissement des pères, et favorisent les pratiques de boîtes aux lettres fictives et de marchands de sommeil.

Quelques données

- Etablir une nouvelle péréquation cadastrale au niveau fédéral coûterait environ 100 millions d'euros (estimation du *Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat*, citant le ministère des Finances).
- En 2008, 6.871.322 propriétaires détenaient ensemble 9.683.500 parcelles cadastrales (5.285.215 parcelles bâties et 4.398.285 parcelles non bâties) pour un revenu cadastral imposable de 5.923 milliards d'euros.
- En 2008 pour l'enregistrement des baux, 209.182 contrats ont été encodés et 562.062 contrats en 2007 (1^{ère} année).
- En 2010, la quasi-totalité des communes flamandes (308), les 19 communes bruxelloises et 200 communes wallonnes se sont ralliées au projet *Urbain I* qui vise la communication, via internet, des permis d'urbanisme octroyés par la commune. Soit au total, 89% des communes de Belgique.
- La révolution informatique (programme *Copernic*) est passée par le ministère des Finances. Les données sont de plus en plus informatisées, ouvrant des perspectives de statistiques et de contrôle à grande échelle.

Les enjeux

- La mise à jour du cadastre en fonction de la réalité du marché 2010, afin d'avoir **une base de données standard de loyers objectifs** ; et donc la possibilité de croiser cette base de données avec les **loyers effectivement demandés**.
- Alors, une **révision de l'impôt immobilier** et envisageable pour sanctionner les loyers trop éloignés du loyer de référence (cadastre).
- Une **individualisation des droits sociaux**.



Pour un système économique et financier à finalité humaine!

Il est temps d'agir! La crise peut, si on en tire enfin les leçons, devenir une opportunité d'inventer un nouveau modèle de développement! C'est pourquoi les syndicats, les ONG et des associations se mobilisent en Belgique, en Europe et dans le monde pour sensibiliser les citoyens et interpeller les décideurs politiques. La FGTB wallonne, la FGTB Bruxelles, la CSC, le CNCD-11.11.11, le MOC et la Ligue des familles ont décidé de lancer une dynamique en Belgique francophone, en vue de mobiliser les citoyens dans le cadre de la future présidence belge de l'Union européenne du second semestre 2010. Cet appel est une première étape visant à susciter le débat citoyen et politique en faveur d'un système économique et financier à finalité humaine. (Lire page 2)

S'ATTAQUER AUX RACINES DE LA CRISE!

La crise financière n'a rien d'un dérapage ponctuel. C'est une crise globale qui trouve ses racines dans le dumping social généralisé, c'est-à-dire la pression à la baisse sur les salaires. Au Nord comme au Sud, les Etats et les citoyens sont mis en concurrence par les firmes transnationales en quête de valeur boursière. Le but de cette course mondiale à la compétitivité? Diminuer les coûts et augmenter les profits des firmes et de leurs actionnaires.

Le chantage à l'emploi est facile pour une firme transnationale: ou vous acceptez mes conditions, ou je me délocalise sous des cieux où le travail est moins cher! Résultat: la part des salaires dans les richesses produites a chuté dans toutes les régions du monde depuis le début des années 1980. En outre, cette course aux profits sans limite implique une surexploitation des ressources naturelles et des changements climatiques qui annoncent une crise environnementale dont l'impact économique et social serait sans doute encore plus négatif que celui de la crise financière.

Au Nord, la faiblesse des salaires a incité les citoyens à s'endetter pour consommer des produits majoritairement fabriqués dans des pays du Sud à bas salaires où les conditions de travail sont souvent indécentes. Les travailleurs du Nord et du Sud sont donc victimes d'une même logique. Aux Etats-Unis, le salaire médian stagne depuis la fin des années 1970. **En Belgique, 60% des salariés ont un revenu inférieur au salaire moyen.** Dans le monde, 40% des travailleurs vivent avec moins de 1€ par jour!

C'est pourquoi ceux qui prônent moins de services publics et moins de politiques sociales ne font qu'aggraver les racines de la crise. Cela fait des décennies que les citoyens du monde subissent l'austérité, tandis que les dirigeants des firmes transnationales ne cessent de s'enrichir. Nous vivons une crise basée sur les inégalités: en Belgique, un PDG doit travailler une vingtaine de jours pour gagner le salaire annuel d'un ouvrier! Dans le monde, les 200 personnes les plus riches gagnent plus que les 3 milliards de personnes les plus pauvres réunies, soit près de la moitié de l'humanité! L'austérité a suffisamment duré pour les citoyens. **Sortir durablement de la crise impose donc un partage équitable des richesses produites.**

CHANGER DE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT!

Il ne suffira pas d'apporter une ou deux corrections au système actuel pour sortir de la crise. C'est tout notre modèle de développement qui est à bout de souffle: un modèle fondé sur la surconsommation et l'endettement, la marchandisation de la nature et la destruction des écosystèmes, les bulles spéculatives et les inégalités Nord-Sud. Les plans de sauvetage et de relance, aussi ambitieux soient-ils, ne suffiront pas. Un retour à la normale, au *business as usual*, nous mènerait à de nouvelles crises et de nouveaux plans d'austérité.

Nos modes de production, généralisés aux pays du Sud, nous précipiteraient vers le krach climatique. **Rien qu'en neuf mois, nous consommons les ressources que la planète met une année à produire.** C'est intenable!

Si on ne régule pas les marchés financiers internationaux, nous continuerons à vivre dans une économie-casino, avec la création de bulles spéculatives qui finissent toujours par éclater, provoquant récession, chômage et pauvreté. Depuis 2007, **la crise a déjà plongé 200 millions de personnes dans l'extrême pauvreté et 150 millions de personnes dans la malnutrition!**

Pour sortir de l'impasse, il est impératif d'entamer la rupture avec l'économie capitaliste et de promouvoir une économie à finalité humaine et respectueuse de l'environnement.

REMETTRE LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE À SA PLACE!

Le système actuel est bancal: alors que la sphère économique et financière devrait être un moyen au service du développement durable, elle est devenue la finalité du système. Au nom de la course mondiale aux profits économiques et financiers, la biosphère est surexploitée et les humains sont réduits à un réservoir de ressources employables que l'on tente de « flexibiliser » au maximum. C'est pourquoi **la crise que nous vivons est aussi une crise de sens.** Celle d'un monde qui confond la fin et les moyens.

Remettre la sphère économique et financière à sa place, c'est la mettre au service des populations et de leur environnement. C'est donc la sphère humaine qui doit être la finalité du système, en vue de garantir la satisfaction universelle des droits humains fondamentaux. La sphère économique et financière n'est qu'un moyen qu'il faut réguler et la biosphère un moyen qu'il faut respecter. Il est donc temps d'inverser la vapeur!

Des chantiers

→ → → Mettre fin à l'économie-casino

Il faut réguler tous les acteurs, tous les produits et tous les marchés financiers, résorber les déséquilibres financiers internationaux, fermer les paradis fiscaux et définir un nouveau système monétaire international, afin d'en finir avec l'économie de bulles et les crises financières à répétition.

→ → → Sauver le climat

Il faut réduire radicalement nos émissions de gaz à effet de serre, investir dans la recherche et les technologies vertes, adopter des normes environnementales et financer la transition écologique dans les pays en développement, afin de définir un accord mondial à la hauteur du défi climatique en décembre 2009 à Copenhague.

→ → → Répartir équitablement les richesses

Il faut plafonner les rendements financiers, développer les services publics et collectifs, augmenter la part des salaires dans les richesses produites, réformer la fiscalité en visant davantage les profits que le travail, taxer la pollution, lutter contre la fraude fiscale et réduire la durée du travail pour créer massivement des emplois à temps plein.

→ → → Mondialiser le travail décent

Il faut adopter des normes sociales pour garantir à tout citoyen du monde un travail librement choisi, suffisamment rémunéré et doté d'une protection sociale et des libertés syndicales. Rappelons-nous que ce sont les pays dotés d'une stabilité d'emploi et d'une sécurité sociale fortes qui ont le mieux résisté à la crise!

En débattre

Les crises! Nos revendications belges et européennes.

le 28 novembre 09 à Namur

14 à 17 h Rempart de la vierge, n°5.

Inscriptions: 28novembre@liguedesfamilles.be - 02 507 72 11